

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

**COMMUNE DE SEEBACH**

67160

Tel.: 03 88 94 74 06

Fax : 03 88 53 16 19

[mairie.seebach@orange.fr](mailto:mairie.seebach@orange.fr)

**N° 016/2024**



**ARRETE MUNICIPAL  
PORTANT  
REGLEMENTATION DE LA  
CIRCULATION**

**TOURNOI DE TENNIS DE SEEBACH**

**Du 27 au 30 juin 2024**

**Le Maire de la commune de SEEBACH**

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221.4,
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R 411-25 et R 411-8,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu, suite à l'organisation du tournoi du tennis club de SEEBACH du 27 juin au 30 juin 2024 de fermer le parking public situé au niveau des courts de tennis, à proximité de l'école maternelle de SEEBACH,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation et le stationnement sont interdits à compter du **27 juin 2024 à 16 h00** et jusqu'au **30 juin 2024 minuit**, sur la parcelle section 6 n° 28 et section 8 n° 1. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable :

- aux véhicules de l'organisation,
- aux véhicules de secours,
- aux véhicules des forces de l'ordre,

**Article 2** : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place.

**Article 3** : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la Sous-Préfecture de HAGUENAU - WISSEMBOURG,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WISSEMBOURG,
- Les services de secours,
- Au tennis club de SEEBACH.

Fait à SEEBACH, le 28 juin 2024

Le Maire :

Michel LOM

